

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 V.2 G Vœu relatif à la gratuité des transports publics.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

En réponse au vœu relatif à l'extension de la gratuité des transports publics à certain.e.s catégories d'usager.e.s déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, Didier Le Reste, et les élu.e.s du Groupe communiste-front de gauche.

Considérant l'annonce de la Maire de Paris le 19 mars dernier d'engager une vaste étude sur la gratuité des transports en commun afin d'étudier la faisabilité et la soutenabilité d'une telle mesure;

Considérant que renforcer l'attractivité des transports en commun tout en favorisant l'intermodalité au profit des modes actifs et des motorisations propres permettra de réduire la place de la voiture individuelle polluante.

Considérant qu'il en va de l'impératif d'améliorer la qualité de l'air, de protéger la santé des citoyens et de lutter contre le dérèglement climatique, auquel nous œuvrons avec volontarisme depuis 2014.

Considérant que cette démarche passe aussi par l'amélioration du maillage de transports en commun et de la qualité du service offert aux usager.e.s.

Considérant que la tarification peut influencer fortement le choix de recourir à ces modes de transport vertueux.

Considérant que ce critère tarifaire est d'autant plus déterminant pour les publics disposant de revenus restreints mais dont la capacité de se déplacer aisément est une condition essentielle à leur inclusion sociale, à l'image des retraités modestes, des étudiants ou encore des bénéficiaires des minimas sociaux et chercheurs d'emploi.

Considérant que l'étude menée d'ici à la fin de l'année, veillera à proposer un traitement pragmatique et innovant du rapport à la mobilité dans un contexte d'évolution des besoins mais aussi du réseau et des modes de transports publics.

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

Que dans le cadre de l'étude portant sur la gratuité des transports en commun :

- Associe les groupes politiques du Conseil de Paris conformément à la lettre de mission dressée par la Maire.
- La Ville de Paris propose des leviers innovants et alternatifs renforçant l'attractivité et l'accessibilité de tou.te.s aux modes de transports publics.
- Dans le cadre de l'étude sur la gratuité, la Ville de Paris étudie dans les meilleurs délais la faisabilité de mise en place de gratuités évolutives, notamment à destination des publics prioritaires (par exemple, bénéficiaires de minimas sociaux, jeunes, retraité.e.s...) pour l'accès aux transports collectifs, qu'il conviendra de définir précisément.
- La Ville de Paris interroge les possibles évolutions du modèle actuel de financement des transports publics à l'échelle de l'Ile-de-France, en complément du versement transport, des contributions publiques des collectivités locales et de la contribution des usager.e.s.